

ORES scrl

RAPPORT  
FINANCIER

2014

ORES scrl

---

# RAPPORT FINANCIER

# 2014

#### Dénomination et forme

ORES. Société coopérative à responsabilité limitée.

#### Siège social

Avenue Jean Monnet 2, 1348 Louvain-la-Neuve.

#### Constitution

Constituée le 18 avril 2008.

Acte de constitution publié à l'annexe du Moniteur belge du 30 avril 2008 sous le numéro 065395.

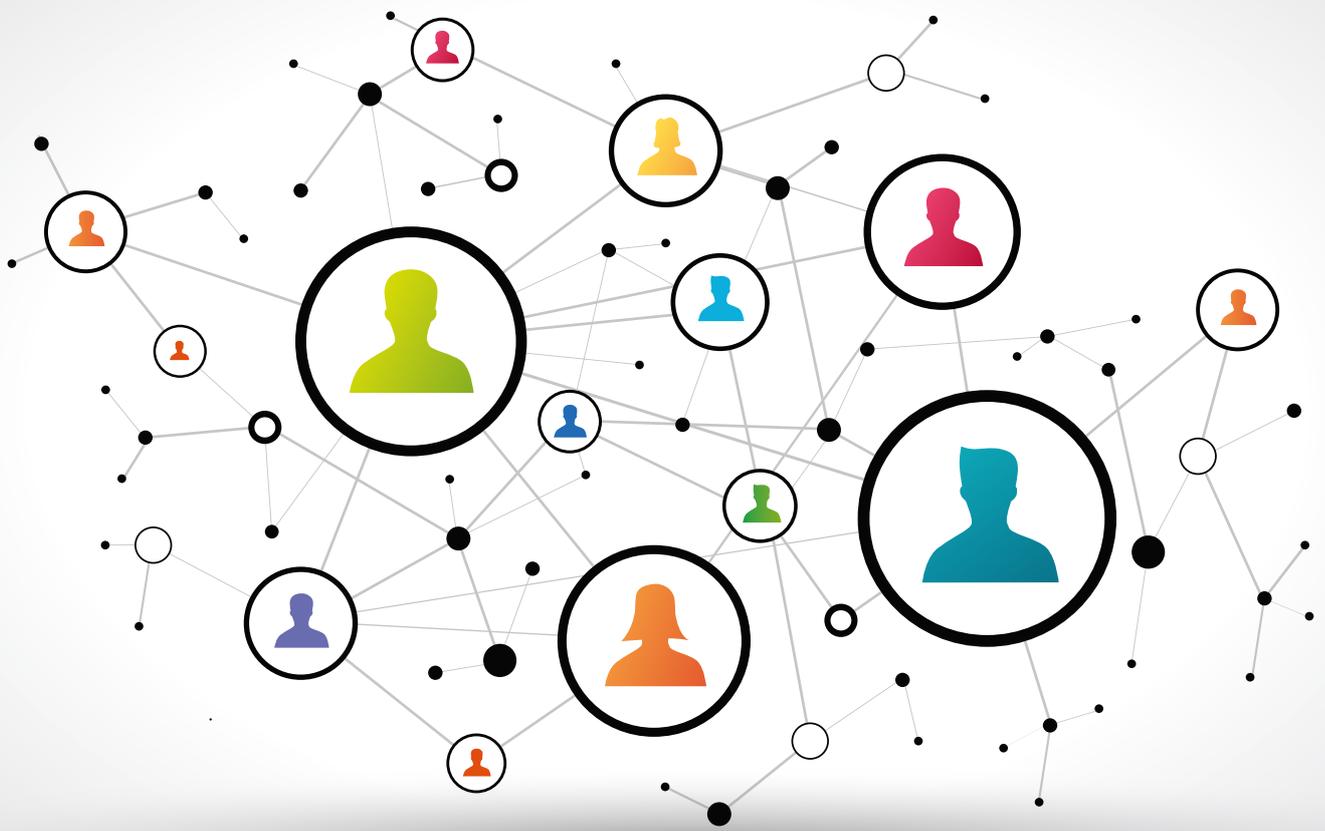
#### Statuts et modifications statutaires

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 26 juin 2014 et publiés aux annexes du Moniteur Belge en date du 22 septembre 2014 sous le numéro 14173660.

# Sommaire

---

1. ORGANES DE GESTION ET DE CONTRÔLE .....	04
2. RAPPORT DE GESTION.....	06
3. COMPTES ANNUELS 2014.....	12
Bilan.....	12
Compte de résultats.....	14
Annexes.....	17
Bilan social.....	33
Règles d'évaluation .....	36
4. RAPPORT DU COMMISSAIRE-RÉVISEUR.....	39



# 1. Organes de gestion et de contrôle

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

La société est, conformément à ses statuts, administrée par un Conseil d'administration, sauf pour les matières réservées à l'Assemblée générale par la loi, le décret ou les statuts.

Le Conseil d'administration s'est réuni à 11 reprises en 2014.

### Les administrateurs sont

Didier DONFUT, *Président*<sup>1</sup>  
 Christophe DISTER, *Vice-président*<sup>1</sup>  
 Anne VEREECKE, *Vice-présidente*<sup>1</sup>  
 Denis BARTH<sup>1</sup>  
 Yves BINON  
 Fabian COLLARD<sup>1</sup>  
 Marc DEBOIS<sup>1</sup>  
 Renaud DEGUELDRE<sup>1</sup>  
 Claude DESAMA<sup>1</sup>  
 Paul FICHEROULLE<sup>1</sup>  
 Fernand GRIFNÉE, *Administrateur délégué*<sup>2</sup>

Annabelle JACQUET<sup>1\*</sup>  
 Philippe KNAEPEN<sup>1</sup>  
 Bertrand LESPAGNARD<sup>1</sup>  
 Guy PETIT<sup>1</sup>  
 Luc RIGAUX<sup>1</sup>  
 Marc SIEUX<sup>1</sup>

**Secrétaire** Francis GENNAUX<sup>3</sup>

<sup>1</sup> Administrateur indépendant en ORES au sens de l'article 3 des décrets Électricité et Gaz du 17 juillet 2008.

<sup>2</sup> Fernand GRIFNÉE assiste à toutes les réunions des organes de gestion et de contrôle de la société.

<sup>3</sup> Francis GENNAUX assume le secrétariat de tous les organes de gestion et de contrôle de la société.

\* remplacée depuis le 10 février 2015 par M. Daniel BURNOTTE.

## COMITÉ EXÉCUTIF ET STRATÉGIQUE

---

Ce Comité est chargé de préparer, sur présentation des dossiers par le Président du Comité de direction et sur sa proposition, les décisions du Conseil d'administration sur toute matière relative aux tâches stratégiques et confidentielles énoncées dans les décrets Gaz et Électricité du 12 avril 2001 et 19 décembre 2002.

Le Comité s'est réuni à 9 reprises en 2014

Les membres du Comité Exécutif et Stratégique sont des administrateurs indépendants :

Didier DONFUT, *Président*  
Christophe DISTER, *Vice-président*  
Anne VEREECKE, *Vice-présidente*  
Denis BARTH  
Daniel BURNOTTE  
Marc DEBOIS  
Renaud DEGUELDRE  
Claude DESAMA  
Bertrand LESPAGNARD

## COMITÉ DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION

---

Ce Comité s'est réuni à 5 reprises en 2014.

Il a pour mission d'assister le Conseil d'administration dans toutes les matières relatives à la nomination et à la rémunération des administrateurs et des membres des Comités.

Le Comité a fait rapport du résultat de ses travaux aux réunions du Conseil d'administration des 28 janvier, 18 mars, 23 septembre et 18 novembre 2014.

Les membres sont :

Philippe KNAEPEN, *Président*  
Fabian COLLARD  
Marc DEBOIS  
Guy PETIT  
Marc SIEUX

## COMITÉ D'AUDIT

---

Ce Comité s'est réuni à 4 reprises en 2014.

Sa mission est d'assister le Conseil d'administration en lui fournissant des avis à propos des comptes de la société mais également sur le système de contrôle interne de la société, le programme d'audit interne, les conclusions et les recommandations formulées par cet audit interne dans les rapports.

Les membres sont :

Denis BARTH, *Président*  
Yves BINON  
Renaud DEGUELDRE  
Philippe KNAEPEN  
Luc RIGAUX

## COMITÉ D'ÉTHIQUE

---

Ce comité s'est réuni le 25 février 2014.

Le Comité est chargé de contrôler le respect, par le personnel et les administrateurs, des règles relatives à la confidentialité des informations personnelles et commerciales.

Il est composé de

Luc RIGAUX, *Président*  
Yves BINON  
Daniel BURNOTTE  
Paul FICHEROULE  
Marc SIEUX

En 2014, la rémunération fixe et variable des administrateurs dans le cadre de leurs fonctions au sein du Conseil d'administration et des différents Comités s'est élevée à 253.864,66€.

## COMITÉ DE DIRECTION

---

La conduite opérationnelle de la société, en ce compris la gestion journalière et la représentation de celle-ci à l'égard des tiers, est confiée au Comité de direction.

Les membres du Comité de direction sont :

Fernand GRIFNÉE, *Président*  
Isabelle CALLENS, *Département Public Affairs et Communication*  
Christine DECLERCQ, *Département Administration, Juridique et Assurances*  
Dominique HORLAI, *Département Infrastructures\**  
Benoît HOUSSARD, *Département Technique*  
Inne MERTENS, *Département Gestion du marché & Clientèle*

Dominique OFFERGELD, *Département Finances et Controlling\*\**  
Chantal PONT, *Département Ressources humaines*  
Eric VAN den RUL, *Département Informatique*

**Secrétaire** Francis GENNAUX

\* En mai 2015, la direction du département Infrastructures est reprise par Philippe Van Opdenbosch. Monsieur Dominique Horlait a pris la direction du nouveau département Stratégie opérationnelle.

\*\* Jusqu'au 15 octobre 2014 ; à compter de cette date, la direction du département a été assurée par Fernand Grifnée.



ÉVOLUTION  
DES AFFAIRES

ÉLÉMENTS  
DU BILAN

COMPTE DE  
RÉSULTATS

RISQUES ET  
INCERTITUDES

## 2. Rapport de gestion

Mesdames, Messieurs,

Conformément au Code des sociétés et à nos statuts, nous avons l'honneur de vous rendre compte de notre gestion durant l'exercice social clôturé au 31/12/2014 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels clôturés au 31/12/2014.

### 1. Exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de la société

#### A- INTRODUCTION

Créée en 2009, ORES scrl est le principal opérateur de réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel de Wallonie.

Tout comme ORES Assets scrl, pour laquelle elle réalise l'essentiel de ses activités, ORES scrl évolue dans un cadre particulier : celui de l'activité régulée qu'est la gestion des réseaux de distribution. Ainsi, les prestations réalisées par ORES scrl pour ses associés dans le cadre de cette gestion sont effectuées à prix de revient, ce qui implique que le résultat de l'exercice au 31 décembre est nul.

ORES scrl mène donc pour ORES Assets scrl les missions relatives à la gestion des réseaux de distribution (entretien, exploitation, développement) d'électricité et de gaz naturel, aux obligations de service public confiées aux gestionnaires de réseaux de distribution (ci-après « GRD ») par les autorités wallonnes dans ce domaine, à la gestion des index de consommation, la réalisation des nouveaux raccordements et toutes les autres activités inhérentes à sa mission. Pour plus d'informations sur ces dernières, ainsi que sur l'actualité et l'évolution de la situation d'ORES en 2014 - par exemple, les investissements réalisés pour le compte d'ORES Assets scrl

durant l'exercice, la préparation, l'introduction et la défense des propositions tarifaires auprès du régulateur, la gestion du risque de pénurie ou encore de la promotion des avantages du gaz naturel - le lecteur est renvoyé au contenu du Rapport d'activités 2014.

Depuis 2011, les GRD mixtes wallons, auxquels ORES Assets scrl a succédé, ont également confié à ORES scrl la recherche des moyens de financement nécessaires à leurs activités - le GRD continuant à garantir les financements externes ainsi souscrits. Dans ce cadre, en 2014, ORES scrl a saisi l'opportunité de réaliser un financement à long terme lui permettant d'augmenter la maturité globale de sa dette. Cette opportunité s'est concrétisée à la fin juillet 2014 par l'émission d'un

emprunt obligataire sous la forme d'un placement privé pour un montant de 80 millions d'euros sur une durée de 30 ans, à un taux d'intérêt de 4 %. De même, fin 2014, ORES scrl a renouvelé deux lignes de crédit de secours pour un montant de 100 millions d'euros.

Enfin, il importe également de relever qu'au cours de l'exercice 2014, ORES scrl a finalisé un exercice de réflexion mené conjointement par le personnel d'encadrement d'ORES et par ses partenaires. Cet exercice s'est matérialisé par l'établissement d'un plan stratégique 2015-2020 intitulé : « Faciliter l'énergie, faciliter la vie ». Ce plan établit de manière claire la vision de l'entreprise et les objectifs de sa stratégie pour les cinq années à venir.

## B- COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS EN VUE D'EXPOSER D'UNE MANIÈRE FIDÈLE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES ET LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ

### 1. ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2014

Le chiffre d'affaires de l'entreprise s'élève à 555.961 k€. Il représente les frais portés en compte à ORES Assets (551.366 k€) et les travaux effectués pour compte de tiers (4.596 k€). Le solde des ventes et prestations est représenté par les autres produits d'exploitation (8.788 k€), contenant principalement les récupérations de frais généraux et de frais de personnel ainsi que les récupérations sur l'ensemble des refacturations liées aux conventions conclues par la société, et par un produit lié à l'activation des frais de personnel et de nature mixte sur les projets de recherche et développement (3.525 k€).

Pour rappel, le résultat d'ORES scrl au 31 décembre 2014 est nul, justifié par le principe selon lequel l'activité de gestion de réseaux est effectuée à prix de revient par ORES scrl pour le GRD mixte ORES Assets.

Les achats de marchandises s'élèvent à 65.610 k€.

Les biens et services divers, pour 252.724 k€, sont représentés pour une grande partie par les travaux d'investissements et d'exploitation et les rétributions de tiers (honoraires de la société N-Allo, des avocats, d'Index'is ou encore les rétributions payées à Electrabel dans le cadre des services prestés dans le domaine informatique). Le solde est constitué de frais relatifs aux redevances d'utilisation, au charroi, aux loyers et charges locatives, frais postaux, de représentation, de formation,...

Les rémunérations, charges sociales et pensions s'élèvent à 244.119 k€.

Le poste amortissements (1.148 k€) représente la dépréciation des investissements effectués en recherche et développement.

Les charges financières de 23.197 k€ comprennent essentiellement les intérêts sur les emprunts obligataires souscrits en octobre 2012 pour un montant de 350.000 k€ et en juillet 2014 pour un montant de 80.000 k€, les intérêts sur billets de trésorerie à long terme dits placements privés souscrits en 2012 pour un montant de 189.750 k€, l'amortissement sur les frais d'émission d'emprunts et les primes d'émission sur emprunts et placements privés, ainsi que des frais bancaires.

Les impôts d'un montant de 4.301 k€ représentent la provision fiscale sur le résultat de l'exercice 2014 (-1.986 k€), le précompte mobilier lié aux intérêts sur placements réalisés et sur comptes courants (5.903 k€) et un supplément d'impôt à payer (383 k€) lié à une régularisation TVA.

Les produits financiers de 23.197 k€ sont constitués essentiellement des intérêts sur les placements (1.693 k€) et sur les comptes courants (21.418 k€).

### 2. ÉLÉMENTS DU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2014

#### a) Actif

Les frais d'établissement d'un montant de 4.300 k€ sont constitués des frais d'émission des emprunts obligataires de 350.000 k€ émis le 2 octobre 2012 et de 80.000 k€ émis le 29 juillet 2014. Pour rappel, ceux-ci sont amortis sur la durée des emprunts.

Les immobilisations incorporelles d'un montant de 6.131 k€ sont constituées par des projets de recherche et développement (notamment dans le cadre du développement des réseaux et du comptage intelligents). Ces immobilisations comprennent la part de rémunérations des collaborateurs travaillant à ces projets ainsi que tous les frais directement liés.

Les immobilisations financières d'un montant de 550.133 k€ sont constituées de :

- Des avances à ORES Assets pour un montant de 545.232 k€ liées aux placements privés négociés par ORES scrl dans le cadre du programme de billets de trésorerie et des emprunts obligataires émis par ORES scrl.
- Un portefeuille titres de 964.839 parts sociales de la scrl Index'is pour une valeur de 911 k€.
- Un portefeuille titres de 62 parts sociales de la scrl Atrias pour une valeur de 3 k€, société constituée en mai 2011 pour accueillir la clearing house.
- Un portefeuille titres de 4.077 parts sociales de la scrl N-Allo pour une valeur de 824 k€.
- Une avance à la filiale Index'is de 1.020 k€.
- Une avance à la filiale Atrias de 1.652 k€.
- Des garanties locatives pour 492 k€ (notamment pour les bâtiments loués sur le site de Loyers).

Les stocks et commandes en cours s'élèvent à 24.089 k€ et sont localisés sur tout le territoire de la Wallonie, l'essentiel étant concentré au magasin d'approvisionnement situé à Aye.

Les créances commerciales (16.293 k€) correspondent à la balance clients et aux créances douteuses (peu nombreuses et complètement provisionnées). Elles sont principalement constituées de créances détenues sur RESA (992 k€) et sur ORES Assets (12.875 k€).

Les autres créances (4.583 k€) sont constituées essentiellement par la prime Énergie de la Wallonie à récupérer auprès de Gaselwest (30 k€), par des créances liées au personnel (344 k€) et par des impôts et précomptes à récupérer pour 4.202 k€.

Les placements, pour un montant total de 117.237 k€, ont été réalisés conformément aux décisions du Conseil d'administration visant à mettre en place une politique prudente dans ce cadre. Les placements en sicav ING, BNPP, Belfius et KBC représentent un montant de 36.704 k€ ; les placements à terme sur compte Belfius, CBC et ING représentent 79.106 k€. Le solde est représenté par l'option de couverture sur sicav ING (1.426 k€).

Les valeurs disponibles, 12.190 k€, regroupent les liquidités détenues en comptes à vue et dans les fonds sociaux.

Les comptes de régularisation à l'actif, pour 2.281 k€, représentent principalement la provision pour intérêts à recevoir sur avances et placements bancaires (287 k€), les loyers payés d'avance (260 k€), les factures enregistrées durant l'exercice comptable 2014 mais qui concernent également une partie de l'année 2015 (1.077 k€), ainsi que des primes d'émission sur placements privés (319 k€).

## b) Passif

Le capital à l'issue de l'exercice 2014 est identique au capital au 31 décembre 2013 et s'élève à 458 k€. Il est détenu par le GRD mixte ORES Assets, par les intercommunales pures de financement IDEFIN, IPFH, FINEST, SOFILUX, FINIMO, SEDIFIN, IEG, ainsi que par RESA et est réparti entre eux selon les pourcentages suivants :

ORES Assets	99,68%
IDEFIN	0,04%
IPFH	0,04%
FINEST	0,04%
SOFILUX	0,04%
FINIMO	0,04%
SEDIFIN	0,04%
IEG	0,04%
RESA	0,04%

Le compte subside en capital a été alimenté d'un montant de 38 k€, représentant le subside reçu de la Wallonie dans le cadre d'un projet de gestion des réseaux électriques de distribution ouverts au renouvelable. Ce subside s'inscrit dans le contexte de l'octroi d'une enveloppe accordée par le gouvernement wallon dans le cadre du projet GREDOR.

Les dettes financières long terme (619.750 k€) sont constituées de placements privés pour un montant de 189.750 k€, de l'emprunt obligataire d'octobre 2012 pour un montant de 350.000 k€, ainsi que d'un nouvel emprunt obligataire pour un montant de 80.000 k€ souscrit en juillet 2014.

Les dettes commerciales de 51.331 k€ correspondent à la balance fournisseurs, aux factures et notes de crédit à recevoir et ne comportent pas de dettes particulières faisant l'objet de contestations.

Les dettes fiscales, salariales et sociales d'un montant de 40.424 k€ reprennent :

- Parmi les dettes fiscales (1.917 k€) : la TVA à payer sur les opérations de décembre 2014 (692 k€), le solde de pré-compte professionnel à payer (déclaration de décembre 2014 pour 1.114 k€) et une dette fiscale estimée de 111 k€ liée à une régularisation TVA.
- Parmi les dettes salariales et sociales (38.507 k€) : les provisions pour primes à payer (gratifications) et rémunérations (congés non pris, heures supplémentaires, jetons de présence) pour 10.566 k€, l'ONSS pour 9.133 k€, ainsi que la provision pour pécule de vacances à payer en 2015 pour 18.642 k€ et diverses cotisations annuelles (Inami, ONSS).

Les autres dettes (11.338 k€) représentent principalement le solde du compte courant envers RESA (6.218 k€), envers le personnel (via les fonds sociaux pour 2.979 k€) et quelques recettes en attente de régularisation (86 k€).

Les comptes de régularisation au passif (13.899 k€) reprennent notamment la provision servant à couvrir les rentes à payer aux agents ayant prestés pour les intercommunales mixtes de télédistribution (3.028 k€), et un montant de 9.406 k€ lié essentiellement aux charges financières à payer sur nos placements privés et emprunts obligataires.

## C- RISQUES ET INCERTITUDES

---

Description des mesures prises face aux risques et incertitudes auxquels le groupe économique ORES est confronté.

### a) Risques et incertitudes réglementaires, réglementaires

Un cadre réglementaire définit les activités d'ORES. Tout changement apporté par le législateur ou le régulateur compétent peut impacter ORES, de manière plus ou moins importante. Depuis le 1er juillet 2014, la compétence tarifaire de la distribution d'électricité et de gaz a été régionalisée. Dorénavant, l'ensemble des matières relatives relèvent de la compétence régionale, ce qui permet de renforcer la cohérence entre les politiques et le financement au travers des tarifs. La CWaPE est devenue le seul régulateur compétent pour la distribution d'électricité et de gaz sur le territoire des communes wallonnes. Une méthodologie tarifaire et des tarifs ont été approuvés par ce régulateur pour les exercices 2015 et 2016. Ils s'inscrivent dans la continuité du cadre applicable aux GRD depuis 2009. ORES doit veiller à l'efficacité opérationnelle et à la maîtrise de ses coûts afin de s'inscrire dans les enveloppes budgétaires 2015-2016 approuvées par le régulateur et ce, malgré les nouveaux besoins en ressources réclamées par l'indispensable modernisation des réseaux.

La compétence de statuer sur les soldes réglementaires a également été confiée par décret à la CWaPE. Les tarifs 2015-2016 entérinent une répercussion par dixième des soldes réglementaires résultant de la période 2008-2013 au travers des tarifs.

La CWaPE a prévu de modifier la méthodologie tarifaire applicable à la prochaine période réglementaire. ORES s'inscrit dans cette volonté, notamment pour permettre l'adaptation de la structure tarifaire aux contraintes et à la structure de coûts des GRD, pour assurer une pérennité et une vision à long terme des activités des GRD. Bien que la modification de la méthodologie tarifaire pourrait avoir un impact sur la rentabilité d'ORES, l'obligation pour le régulateur et le législateur de tenir compte des principes des directives européennes du troisième paquet énergie limite ce risque.

Par ailleurs, le Gouvernement wallon adopte au début de chaque législature une déclaration de politique régionale dont un chapitre est consacré à l'énergie et reprend les grandes lignes de la politique énergétique. ORES s'efforce d'anticiper de manière proactive les modifications qui en découleraient, tout comme l'ensemble des autres modifications légales et réglementaires qui pourraient impacter son activité. Ceci s'inscrit dans la volonté d'ORES d'agir comme facilitateur de marché(s), de se positionner comme le partenaire légitime et reconnu comme étant l'interlocuteur privilégié des autorités publiques en matière de politique énergétique.

### b) Risques opérationnels

#### Risques liés à la dégradation des réseaux

ORES gère les réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel afin de garantir leur fiabilité. Cependant, les phénomènes naturels et dégradations volontaires ou involontaires par des tiers peuvent entraîner des incidents et des dommages sur ces réseaux. Des polices d'assurance visent à couvrir les conséquences financières de ces risques.

### Risques technologiques

L'évolution rapide du nombre d'installations de productions décentralisées d'électricité crée des incertitudes sur les spécificités auxquelles devront répondre les réseaux de distribution de demain. Un des défis technologiques auxquels ORES est confrontée est ainsi celui de l'intelligence à intégrer dans les réseaux, compte tenu de l'explosion du nombre d'informations à véhiculer, avec en perspective une redéfinition technique des réseaux et de la stratégie de télécommunication qui y est liée. Smart meters, smart grids, participation active du client tantôt consommateur, tantôt producteur, pilotage du portefeuille sont autant de sujets d'actualité qu'ORES continue de prendre en compte en testant différents concepts via des projets et des expériences-pilotes. Ces prototypes permettent de vérifier les performances technologiques d'assets, hier accessoires de l'activité principale et demain au centre du métier de GRD.

#### Risque de black-out et de pénurie

Par ailleurs, le caractère intermittent et aléatoire de cette production d'énergie renouvelable en augmentation contribue aussi à modifier l'équilibre historique du système électrique. L'émergence des moyens de production d'électricité, au départ de renouvelable, challenge la production classique et peut conduire à des variations importantes de flux d'électricité tant sur les réseaux de transport que sur ceux de distribution. Cela accroît le risque d'un fonctionnement de protections pouvant conduire à un black-out (effondrement total du réseau). Un autre risque est apparu du fait de la non disponibilité des anciennes centrales classiques, celui de la pénurie (manque de capacité prévisible liée à un déséquilibre entre production et consommation). Pour garantir, voire rétablir cet équilibre, les autorités fédérales et le gestionnaire du réseau de transport (GRT) Elia ont établi une série d'actions et de mesures, auxquelles ORES a également apporté sa contribution. L'entreprise a évalué l'impact d'un délestage décidé par les autorités sur l'alimentation électrique des clients qualifiés de prioritaires par ces mêmes autorités. ORES a également mis en place des outils d'information de la clientèle éventuellement concernée par un délestage, instauré des exercices de gestion de crise et mis à jour les procédures ad hoc.

#### Risques liés à la qualité des données

La maîtrise des données est un enjeu essentiel pour satisfaire aux obligations réglementaires, assurer un contrôle interne performant, répondre aux attentes de nos parties prenantes et prendre les décisions stratégiques face aux défis qui s'annoncent dans le développement des activités des GRD. Des projets et programmes sont en cours dans ce domaine depuis 2013.

#### Modèle de marché de l'énergie

L'évolution du modèle de marché belge découlant entre autres de l'augmentation des productions décentralisées, de la gestion de la flexibilité ou encore des réseaux privés pourrait impacter les rôles des GRT, GRD, responsable d'équilibre, producteur et fournisseur qui jusqu'ici étaient traditionnellement bien délimités. ORES est très attentive à cette évolution et souhaite, dans ce cadre, réaffirmer le rôle de facilitateur des marchés qui lui est reconnu en tant que GRD depuis le début de la libéralisation des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Dans ce cadre, ORES participe aux études visant à définir les interactions entre les acteurs du marché, les rôles de chacun et responsabilités y associées.

## Risques environnementaux

La mise en œuvre de dispositions légales tel le décret du 5 décembre 2008 relatif à la gestion des sols pourrait justifier des dépenses liées à l'assainissement de certains sites pollués. Dans ce contexte, ORES prend les mesures appropriées en matière de prévention des pollutions de sol et d'information quant à l'existence d'une pollution. Des provisions ad hoc sont constituées.

## Risques en matière de sécurité et bien-être

Quelle que soit l'activité dans l'entreprise, ORES considère qu'il est crucial que son personnel ait en permanence à l'esprit les impératifs de prévention et le respect des prescriptions en matière de santé et de sécurité afin de limiter les risques d'accident et d'incident sur le lieu de travail. Dans ce cadre, l'entreprise met en œuvre un plan d'actions revu annuellement.

## Risques de litiges juridiques

Le risque de litiges juridiques est inhérent aux activités d'ORES. Des provisions adéquates ont été ou seront constituées pour couvrir ce risque.

## Risques informatiques et de télécommunication

De manière générale, l'altération ou la perte des bases de données, une défaillance des systèmes informatiques, la propagation de virus ou le piratage, une défaillance du réseau de télécommunication, ... peuvent entraver la bonne marche de l'entreprise et le service à la clientèle. ORES prend les mesures nécessaires pour protéger ses systèmes et ses données, ainsi que leur communication et éviter toute intrusion dans la gestion de ses activités.

## c) Risques financiers

### Risques de crédit

Un programme de billets de trésorerie a été instauré début 2011 par ORES scrl avec garantie d'ORES Assets scrl. Depuis 2012, du papier commercial d'une durée de cinq à huit ans peut être émis dans ce cadre. En 2012, un fonds de garantie a été apporté par ORES Assets scrl en faveur d'ORES scrl, cette dernière étant chargée de trouver le financement nécessaire à l'activité. Les montants récoltés via les emprunts obligataires en 2012, 2014 et 2015 ainsi que l'émission de placements privés permettent de couvrir les besoins de financement d'ORES. Deux lignes de crédit court terme ont été souscrites par ORES scrl pour un montant global de 100 M€ et sont disponibles jusque fin 2017. ORES poursuit une politique de financement faisant appel à des sources diversifiées sur le marché des capitaux.

### Risques de taux d'intérêt

Une modification des taux d'intérêt a un impact sur la hauteur des charges financières. Pour réduire ce risque au minimum, ORES applique une politique de financement et de gestion de la dette qui vise à atteindre un équilibre optimal entre taux d'intérêt fixes et variables. En outre, des instruments financiers de couverture sont utilisés pour se prémunir des incertitudes. La politique de financement tient compte de la différence de durée de vie des emprunts et des actifs.

En vue de maîtriser le risque de taux, ORES utilise aussi des instruments financiers dérivés tels que des swaps (taux court terme vers taux long terme) et des CAP de taux d'intérêt. La gestion de la dette et les données du marché sont suivies attentivement. Aucun instrument dérivé n'est utilisé à des fins de spéculation.

## Risque fiscal

À partir de l'exercice d'imposition 2016 (revenus 2015) ORES Assets scrl ne sera plus soumise à l'impôt des personnes morales mais bien à l'impôt des sociétés, comme c'est déjà le cas pour ORES scrl. La méthodologie tarifaire prévoit que toute charge fiscale est actuellement intégrée dans les tarifs, l'impact de cet assujettissement devrait donc être limité pour ORES.

## Risques de patrimoine et de liquidité

Dans le cadre de la gestion de ce risque, ORES a la possibilité de demander une garantie bancaire aux contreparties pour la facturation des redevances d'utilisation des réseaux, et renforce les actions spécifiques de recouvrement des créances relatives aux travaux réalisés dans le cadre de la gestion des réseaux via l'attribution de marchés publics à des sociétés de recouvrement.

ORES dispose d'une capacité de financement court terme par l'intermédiaire du programme de billets de trésorerie et des lignes de crédit évoquées ci-avant ; nous pouvons considérer que le risque de liquidité d'ORES est quasi-nul.

La gestion de la trésorerie permet de limiter les risques de marché, de structure de patrimoine et de liquidité. Les organes de gestion ont mis en place une politique prudente de placements ; se basant sur la diversification ainsi que l'usage de produits au risque (de crédit et de taux) limités. Enfin, la méthodologie tarifaire prévoit que tous les coûts liés à la politique de financement sont couverts par l'enveloppe réglementaire.

## Risques macro-économiques et conjoncturels

La crise économique actuelle pourrait avoir des répercussions sur la demande d'électricité et de gaz naturel. Cette diminution éventuelle des volumes n'est en principe pas supportée par ORES. La méthodologie tarifaire prévoit que la perte de résultats subséquente sera reprise dans le cadre de l'approbation des soldes réglementaires et répercutée en principe dans les tarifs de la période réglementaire suivante.

## d) Risques en termes d'image

De manière générale, certaines circonstances peuvent influencer négativement l'image d'ORES. L'entreprise est attentive à éviter la prolifération d'idées reçues notamment en expliquant la maîtrise des coûts de la distribution ou les différents composants de la facture.

## 2. Données sur les événements importants survenus après la clôture de l'exercice

« Néant »

## 3. Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

« Néant »

## 4. Indications relatives aux activités en matière de recherche et de développement

L'évolution des techniques en matière de gestion de réseaux, le comptage intelligent et d'autres développements montrent que des coûts importants de « recherche et développement » sont générés et qu'il est fort probable qu'ils se répartissent sur des périodes plus longues à l'avenir.

Dans cette optique, ORES scl a dès lors pris l'option de procéder - ou de pouvoir procéder à l'avenir - à l'activation de dépenses de personnel relatives aux chercheurs, techniciens et autre personnel d'appui, dans la mesure où ils sont affectés à la réalisation d'un projet qualifié de « recherche et développement ».

## 5. Indications relatives à l'existence de succursales de la société

« Néant »

## 6. Le bilan ne fait pas apparaître une perte reportée ou le compte de résultats ne fait pas apparaître pendant deux exercices successifs une perte de l'exercice.

## 7. Toutes les informations qui y doivent être insérées en vertu du Code des sociétés

« Néant »

## 8. L'utilisation des instruments financiers par la société

En 2014, ORES scl a contracté un nouvel emprunt de type obligataire pour 80 M€.

Pour rappel, un programme de billets de trésorerie avait été instauré, début 2011, par ORES scl avec garantie des 8 GRD mixtes wallons pour un montant de 250 M€ et une durée de 10 ans. Outre des billets de trésorerie d'une durée de moins d'un an, ce programme permettait d'émettre, depuis 2012, du papier commercial d'une durée de cinq à huit ans.

En 2012, ORES scl a émis un emprunt obligataire dans le cadre de l'instauration du fonds de garantie apporté par les 8 GRD en faveur d'ORES scl. Les montants obtenus via l'emprunt obligataire et l'émission de placements privés ont permis de couvrir les besoins de financement d'ORES scl et des 8 GRD pour les années 2012 et 2013. Deux lignes de crédit court terme, non utilisées à ce jour, ont été souscrites par ORES scl pour un montant global de 100 M€ et étaient disponibles jusque fin 2014 ; elles viennent d'être renouvelées. Néanmoins, ORES scl devra poursuivre à l'avenir une politique de financement faisant appel à des sources diversifiées sur le marché des capitaux.

Une modification des taux d'intérêt a un impact sur la hauteur des charges financières. Pour réduire ce risque au minimum, ORES scl et ORES Assets appliquent une politique de financement qui cherche à atteindre un équilibre optimal entre taux d'intérêt fixes et variables. En outre, des instruments financiers de couverture sont utilisés pour couvrir les évolutions incertaines. La politique de financement tient compte de la différence de durée de vie des emprunts et de la durée de vie des actifs. Ces trois points (taux d'intérêt, durée des emprunts et utilisation des produits dérivés de couverture) ont fait l'objet de décisions dans les organes compétents d'ORES Assets et des 8 GRD avant la fusion ainsi que d'ORES scl, ce qui a permis de fixer une politique financière nécessaire à la gestion active de la dette.

En vue de maîtriser le risque de taux, ORES scl et ORES Assets utilisent des instruments financiers dérivés tels que des swaps de taux d'intérêt (taux court terme vers taux long terme), ainsi que des CAP de taux d'intérêt. La gestion de la dette et les données du marché sont suivies attentivement. Aucun instrument dérivé n'est utilisé à des fins de spéculation.

ORES scl centralise les liquidités pour le compte du GRD, et dispose à ce titre d'un compte courant envers ce dernier qui, en cas de besoin de fonds, ne s'expose dès lors pas au risque de prix, au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de trésorerie.

# 3. Comptes annuels 2014

## Bilan après répartition

(montants en €)

ACTIF	Ann.	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		20/28	560.564.768,57	391.501.252,80
Frais d'établissement	5.1	20	4.300.384,36	4.199.473,61
Immobilisations incorporelles	5.2	21	6.130.972,43	3.851.288,44
Immobilisations corporelles	5.3	22/27		
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	5.4/5.5.1	28	550.133.411,78	383.450.490,75
Entreprises liées	5.14	280/1	545.232.000,00	379.900.000,00
Participations		280		
Créances		281	545.232.000,00	379.900.000,00
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	5.14	282/3	4.409.821,92	2.996.473,66
Participations		282	1.737.904,92	1.321.388,66
Créances		283	2.671.917,00	1.675.085,00
Autres immobilisations financières		284/8	491.589,86	554.017,09
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	491.589,86	554.017,09
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	176.672.886,51	272.829.975,78
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	24.088.705,96	20.444.038,25
Stocks		30/36	24.088.705,96	20.444.038,25
Approvisionnements		30/31	24.088.705,96	20.444.038,25
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	20.876.063,04	37.776.417,08
Créances commerciales		40	16.293.189,84	16.203.717,31
Autres créances		41	4.582.873,20	21.572.699,77
Placements de trésorerie	5.5.1/5.6	50/53	117.237.254,45	201.174.027,85
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	117.237.254,45	201.174.027,85
Valeurs disponibles		54/58	12.190.254,37	9.742.233,57
Comptes de régularisation	5.6	490/1	2.280.608,69	3.693.259,03
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>20/58</b>	<b>737.237.655,08</b>	<b>664.331.228,58</b>

(montants en €)

PASSIF	Ann.	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		10/15	495.492,57	463.052,12
<b>Capital</b>	5.7	10	457.560,00	457.560,00
Capital souscrit		100	457.560,00	457.560,00
Capital non appelé		101		
Primes d'émission		11		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13		
Réserve légale		130		
Réserves indisponibles		131		
Pour actions propres		1310		
Autres		1311		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14		
Subsides en capital		15	37.932,57	5.492,12
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		19		
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>		16		
<b>Provisions pour risques et charges</b>		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Autres risques et charges	5.8	163/5		
Impôts différés		168		
<b>DETTES</b>		17/49	736.742.162,51	663.868.176,46
<b>Dettes à plus d'un an</b>	5.9	17	619.750.000,00	539.750.000,00
Dettes financières		170/4	619.750.000,00	539.750.000,00
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171	430.000.000,00	350.000.000,00
Dettes de location-financement et assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	189.750.000,00	189.750.000,00
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
<b>Dettes à un an au plus</b>		42/48	103.092.717,28	110.305.890,72
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	5.9	42		
Dettes financières		43		45.733,81
Etablissements de crédit		430/8		45.733,81
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	51.330.541,81	61.486.211,63
Fournisseurs		440/4	51.330.541,81	61.486.211,63
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	5.9	45	40.423.686,88	38.997.899,41
Impôts		450/3	1.917.174,78	1.670.653,05
Rémunérations et charges sociales		454/9	38.506.512,10	37.327.246,36
Autres dettes		47/48	11.338.488,59	9.776.045,87
Comptes de régularisation	5.9	492/3	13.899.445,23	13.812.285,74
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	737.237.655,08	664.331.228,58

# Compte de résultats

(montants en €)

	Ann.	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT	
<b>Ventes et prestations</b>		<b>70/74</b>	<b>568.273.946,40</b>	<b>554.296.446,09</b>	
Chiffre d'affaires	5.10	70	555.961.201,88	542.241.178,53	
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/( -)	71			
Production immobilisée		72	3.525.008,59	2.918.759,04	
Autres produits d'exploitation	5.10	74	8.787.735,93	9.136.508,52	
<b>Coût des ventes et des prestations</b>		<b>60/64</b>	<b>563.876.312,50</b>	<b>550.684.974,31</b>	
Approvisionnements et marchandises		60	65.610.159,93	67.525.087,85	
Achats		600/8	69.254.827,64	62.704.005,83	
Stocks : réduction (augmentation)	(+)/( -)	609	-3.644.667,71	4.821.082,02	
Services et bien divers		61	252.723.831,58	240.500.484,86	
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/( -)	5.10	62	244.118.528,37	242.056.068,26
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	1.148.277,98	362.556,05	
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/( -)	631/4		-1.332,50	
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisations et reprises)	(+)/( -)	5.10	635/7		
Autres charges d'exploitation	5.10	640/8	275.514,64	242.109,79	
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	( -)	649			
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b>	(+)/( -)	<b>9901</b>	<b>4.397.633,90</b>	<b>3.611.471,78</b>	
<b>Produits financiers</b>		<b>75</b>	<b>23.196.539,79</b>	<b>21.745.330,99</b>	
Produits des immobilisations financières		750			
Produits des actifs circulants		751	23.125.431,87	21.676.522,63	
Autres produits financiers	5.11	752/9	71.107,92	68.808,36	
<b>Charges financières</b>	<b>5.11</b>	<b>65</b>	<b>23.196.539,79</b>	<b>21.745.276,79</b>	
Charges des dettes		650	23.007.510,26	21.534.966,96	
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/( -)	651			
Autres charges financières		652/9	189.029,53	210.309,83	
<b>Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts</b>	(+)/( -)	<b>9902</b>	<b>4.397.633,90</b>	<b>3.611.525,98</b>	
<b>Produits exceptionnels</b>		<b>76</b>			
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760			
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761			
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		762			
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		763			
Autres produits exceptionnels	5.11	764/9			

## COMPTE DE RÉSULTATS (suite)

		(montants en €)		
	Ann.	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
<hr style="border-top: 1px dashed #000;"/>				
Charges exceptionnelles		66	97.046,62	
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660	97.046,62	
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661		
Provisions pour risques et charges exceptionnels : dotations (utilisations)	(+)/(-)	662		
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		663		
Autres charges exceptionnelles	5.11	664/8		
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	669		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	4.300.587,28	3.611.525,98
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	5.12 67/77	4.300.587,28	3.611.525,98
Impôts		670/3	4.300.587,28	3.886.614,65
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77		275.088,67
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	0	0
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905		

# Affectations et prélèvements

(montants en €)

		CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905		
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P		
<b>Prélèvements sur les capitaux propres</b>		<b>791/2</b>		
sur le capital et les primes d'émission		791		
sur les réserves		792		
<b>Affectations aux capitaux propres</b>		<b>691/2</b>		
au capital et aux primes d'émission		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14		
Intervention d'associés dans la perte		794		
<b>Bénéfice à distribuer</b>		<b>694/6</b>		
Rémunération du capital		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Autres allocataires		696		

## ÉTAT DES FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

(montants en €)

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	20P	XXXXXXXXXX	4.199.473,61
Mutations de l'exercice			
Nouveaux frais engagés	8002	653.285,28	
Amortissements	8003	552.374,53	
Autres	(+)/(-) 8004		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	20	4.300.384,36	
Dont			
Frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	200/2	4.300.384,36	
Frais de restructuration	204		

## ÉTAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(montants en €)

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
<b>FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051P	XXXXXXXXXX	4.314.586,77
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8021	3.525.008,59	
Cessions et désaffectations	8031	104.205,73	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8041		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051	7.735.389,63	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121P	XXXXXXXXXX	463.298,33
Mutations de l'exercice			
Actés	8071	1.245.324,60	
Repris	8081		
Acquis de tiers	8091		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8101	104.205,73	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8111		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121	1.604.417,20	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>210</b>	<b>6.130.972,43</b>	

## ÉTAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

(montants en €)

ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361		
Cessions et retraits	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391		
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8471		
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>280</b>		
<b>ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>281P</b>	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>379.900.000,00</b>
Mutations de l'exercice			
Additions	8581	165.332.000,00	
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change	(+)/(-) 8621		
Autres	(+)/(-) 8631		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>281</b>	<b>545.232.000,00</b>	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>8651</b>		

(montants en €)

**ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION -  
PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS**

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	XXXXXXXXXX	1.321.388,66
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8362	416.516,26	
Cessions et retraits	8372		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8382		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	1.737.904,92	
Plus-values au terme de l'exercice	8452P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8412		
Acquises de tiers	8422		
Annulées	8432		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8442		
Plus-values au terme de l'exercice	8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8472		
Reprises	8482		
Acquises de tiers	8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8502		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8542		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>282</b>	<b>1.737.904,92</b>	
<b>ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>283P</b>	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>1.675.085,00</b>
Mutations de l'exercice			
Additions	8582	1.446.832,00	
Remboursements	8592	450.000,00	
Réductions de valeur actées	8602		
Réductions de valeur reprises	8612		
Différences de change	(+)/(-) 8622		
Autres	(+)/(-) 8632		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>283</b>	<b>2.671.917,00</b>	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>8652</b>		

(montants en €)

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
<b>AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393		
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>284</b>		
<b>AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>285/8P</b>	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>554.017,09</b>
Mutations de l'exercice			
Additions	8583		
Remboursements	8593	62.427,23	
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change (+)/(-)	8623		
Autres (+)/(-)	8633		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>285/8</b>	<b>491.589,86</b>	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>8653</b>		

## INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

### Participations et droits sociaux détenus dans d'autres entreprises

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DÉNOMINATION, <i>adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE</i>	DROITS SOCIAUX DÉTENUS			DONNÉES EXTRAITES DES DERNIERS COMPTES ANNUELS DISPONIBLES			
	DIRECTEMENT		PAR LES FILIALES	COMPTES ANNUELS ARRÊTÉS AU	CODE DEVISE	CAPITAUX PROPRES	RÉSULTAT NET
	NOMBRE	%	%			(+ ) OU (-) (EN UNITÉS)	
<b>N-ALLO</b> BE 0466.200.311 Société coopérative à responsabilité limitée Chaussée de Louvain 658 1030 Schaerbeek BELGIQUE <i>Ordinaires</i>	4.077	14		31-12-2013	EUR	3.459.961,00	-557.502,00
<b>INDEX'IS</b> BE 0477.884.257 Société coopérative à responsabilité limitée Galerie Ravenstein 4/2 1000 Bruxelles BELGIQUE <i>Ordinaires</i>	964.839	30		31-12-2013	EUR	3.287.439,00	0,00
<b>ATRIAS scrl</b> BE 0836.258.873 Galerie Ravenstein 4/2 1000 Bruxelles BELGIQUE <i>Ordinaires</i>	62	17		31-12-2013	EUR	18.600,00	0,00

## PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

(montants en €)

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE - AUTRES PLACEMENTS	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
<i>Actions et parts</i>	51	36.704.380,56	61.355.688,49
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681	36.704.380,56	61.355.688,49
Montant non appelé	8682		
<i>Titres à revenu fixe</i>	52		
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684		
<i>Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit</i>	53	79.106.435,18	138.313.774,01
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus	8686	23.304.434,18	15.314.779,01
de plus d'un mois à un an au plus	8687	55.802.001	122.998.995
de plus d'un an	8688		
<i>Autres placements de trésorerie non repris ci-avant</i>	8689	1.426.438,71	1.504.565,35

(montants en €)

## COMPTES DE RÉGULARISATION

EXERCICE

## Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

Locations et charges locatives 2015	260.457,79
Prime de couverture stock options	332.313,80
Intérêts à recevoir sur placements	287.178,58
Charges d'intérêts à reporter	319.041,19
Autres charges à reporter	1.081.617,33

## ÉTAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

(montants en €)

## ÉTAT DU CAPITAL

## Capital social

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Capital souscrit au terme de l'exercice	100P	XXXXXXXXXX	457.560,00
Capital souscrit au terme de l'exercice	100	457.560,00	

## Modifications au cours de l'exercice

## Représentation du capital

## Catégories d'actions

	CODES	MONTANTS	NOMBRE D' ACTIONS
Actions Ordinaires		457.560,00	2.460
Actions nominatives	8702	XXXXXXXXXX	
Actions au porteur et/ou dématérialisées	8703	XXXXXXXXXX	

## Capital non libéré

	CODES	MONTANT NON APPELÉ	MONTANT APPELÉ NON VERSÉ
Capital non appelé	101	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX
Capital appelé, non versé	8712	XXXXXXXXXX	
Actionnaires redevables de libération			

(montants en €)

## Actions propres

	CODES	EXERCICE
Détenues par la société elle-même		
Montant du capital détenu	8721	
Nombre d'actions correspondantes	8722	
Détenues par ses filiales		
Montant du capital détenu	8731	
Nombre d'actions correspondantes	8732	
Engagement d'émission d'actions		
Suite à l'exercice de droits de conversion		
Montant des emprunts convertibles en cours	8740	
Montant du capital à souscrire	8741	
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742	
Suite à l'exercice de droits de souscription		
Nombre de droits de souscription en circulation	8745	
Montant du capital à souscrire	8746	
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747	
Capital autorisé non souscrit	8751	

## ÉTAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT (SUITE)

(montants en €)

	CODES	EXERCICE
<b>Parts non représentatives du capital</b>		
Répartition		
Nombre de parts	8761	
Nombre de voix qui y sont attachées	8762	
Ventilation par actionnaire		
Nombre de parts détenues par la société elle-même	8771	
Nombre de parts détenues par les filiales	8781	

Structure de l'actionariat de l'entreprise à la date de clôture de ses comptes, telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise

ACTIONNAIRES	%	PARTS DÉTENUES
ORES Assets	99,68%	2.452
RESA	0,04%	1
IDEFIN	0,04%	1
IPFH	0,04%	1
FINEST	0,04%	1
SOFILUX	0,04%	1
FINIMO	0,04%	1
SEDIFIN	0,04%	1
IEG	0,04%	1

## ÉTAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

(montants en €)

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE	CODES	EXERCICE
<b>Dettes à plus d'un an échéant dans l'année</b>		
Dettes financières	8801	
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
<b>TOTAL DES DETTES À PLUS D'UN AN ÉCHÉANT DANS L'ANNÉE</b>	<b>42</b>	
<b>Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir</b>		
Dettes financières	8802	109.750.000,00
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	109.750.000,00
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	
<b>TOTAL DES DETTES AYANT PLUS D'UN AN MAIS 5 ANS AU PLUS À COURIR</b>	<b>8912</b>	<b>109.750.000,00</b>
<b>Dettes ayant plus de 5 ans à courir</b>		
Dettes financières	8803	510.000.000,00
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	430.000.000,00
Dettes de location-financement et assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	80.000.000,00
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
<b>TOTAL DES DETTES AYANT PLUS DE 5 ANS À COURIR</b>	<b>8913</b>	<b>510.000.000,00</b>

## ÉTAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF (SUITE)

(montants en €)

	CODES	EXERCICE
<b>DETTES GARANTIES</b>		
<b>Dettes garanties par les pouvoirs publics belges</b>		
Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
<b>TOTAL DES DETTES GARANTIES PAR LES POUVOIRS PUBLICS BELGES</b>	<b>9061</b>	
<b>Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise</b>		
Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes reçus sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
<b>TOTAL DES DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES SUR LES ACTIFS DE L'ENTREPRISE</b>	<b>9062</b>	
<b>DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES</b>		
<b>Impôts</b>		
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	1.917.174,78
Dettes fiscales estimées	450	
<b>Rémunérations et charges sociales</b>		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	38.506.512,10
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>		
<b>Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important</b>		
Provisions liées au personnel		4.454.812,65
Charges financières à imputer		9.444.632,58

## RÉSULTATS D'EXPLOITATION

(montants en €)

PRODUITS D'EXPLOITATION	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
<b>Chiffre d'affaires net</b>			
Ventilation par catégorie d'activité			
Gestionnaire de réseaux		555.961.201,88	542.241.178,53
Ventilation par marché géographique			
Belgique		555.961.201,88	542.241.178,53
<b>Autres produits d'exploitation</b>			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
<b>Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel</b>			
Nombre total à la date de clôture	9086	2.403	2.427
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	2.387	2.416
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	3.464.353	3.488.577
<b>Frais de personnel</b>			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	132.992.188,72	134.795.363,58
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	39.611.231,78	40.156.231,88
Primes patronales pour assurances extralégales	622	49.448.629,93	44.446.358,27
Autres frais de personnel	623	10.452.484,55	9.186.420,70
Pensions de retraite et de survie	624	11.613.993,39	13.471.693,83
<b>Provisions pour pensions et obligations similaires</b>			
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635		
<b>Réductions de valeur</b>			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112		
Reprises	9113		1.332,50
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Constitutions	9115		
Utilisations et reprises	9116		
<b>Autres charges d'exploitation</b>			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	222.539,71	182.352,06
Autres	641/8	52.974,93	59.757,73
<b>Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise</b>			
Nombre total à la date de clôture	9096	8	19
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	52	48
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	84.931	86.137
Frais pour l'entreprise	617	2.978.542,10	2.991.675,83

## RÉSULTATS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS

(montants en €)

### RÉSULTATS FINANCIERS

#### Autres produits financiers

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

9125

9.826,40

1.373,03

Subsides en intérêts

9126

Ventilation des autres produits financiers

Divers

172,58

62,80

Plus-Value sur réalisation d'actifs circulants

61.108,94

67.372,53

Amortissement des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement

6501

552.374,53

541.806,38

Intérêts intercalaires portés à l'actif

6503

Réductions de valeur sur actifs circulants

Actées

6510

Reprises

6511

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances

653

Provisions à caractère financier

Dotations

6560

Utilisations et reprises

6561

Ventilation des autres charges financières

Divers

15.547,55

5.165,26

Commission de gestion

16.848,08

28.730,78

Commission sur ligne de crédit sur fonds non levés

156.633,90

176.413,79

(montants en €)

### RÉSULTATS EXCEPTIONNELS

Ventilation des autres produits exceptionnels

Ventilation des autres charges exceptionnelles

Moins-value sur désaffectation d'un projet en Recherche et Développement

EXERCICE

97.046,62

## IMPÔTS ET TAXES

(montants en €)

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	CODES	EXERCICE
<b>Impôts sur le résultat de l'exercice</b>	9134	3.917.178,98
Impôts et précomptes dus ou versés	9135	5.902.827,44
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	9136	1.985.648,46
Suppléments d'impôts estimés	9137	
<b>Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs</b>	9138	383.408,30
Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	383.408,30
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	9140	
<b>Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé</b>		
Dépenses non admises		11.524.504,21

### Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

(montants en €)

Sources de latences fiscales	CODES	EXERCICE
Latences actives	9141	
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142	
Autres latences actives		
Latences passives	9144	
Ventilation des latences passives		

(montants en €)

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
<b>Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte</b>			
À l'entreprise (déductibles)	9145	71.457.708,70	67.780.201,66
Par l'entreprise	9146	100.341.643,20	99.177.300,02
<b>Montants retenus à charge de tiers, au titre de</b>			
Précompte professionnel	9147	41.221.365,02	42.475.455,14
Précompte mobilier	9148	5.902.827,44	5.375.581,70

## DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

(montants en €)

	CODES	EXERCICE
<b>GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS</b>	9149	
<b>Dont</b>		
Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	9153	
<b>GARANTIES RÉELLES</b>		
<b>Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise</b>		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9161	
Montant de l'inscription	9171	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9181	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9191	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9201	
<b>Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers</b>		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9162	
Montant de l'inscription	9172	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9182	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9192	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9202	
<b>BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN</b>		
<b>ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS</b>		
<b>ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS</b>		
<b>MARCHÉ À TERME</b>		
Marchandises achetées (à recevoir)	9213	
Marchandises vendues (à livrer)	9214	
Devises achetées (à recevoir)	9215	
Devises vendues (à livrer)	9216	
<b>ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES</b>		
<b>LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS</b>		
Le cas échéant, description succincte du régime complémentaire de pension de retraite ou de survie instauré au profit du personnel ou des dirigeants et des mesures prises pour en couvrir la charge		

(montants en €)

## PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ENTREPRISE ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

CODES

9220

EXERCICE

Bases et méthodes de cette estimation

## NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour la société doivent également être mentionnées

## AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements en matière de pensions de retraite et de survie au profit du personnel ou des dirigeants, à charge des entreprises comprises dans la consolidation

Sur base de la loi du 6 août 1993 relative aux pensions du personnel nommés des administrations locales, le groupe a un engagement de pension d'un montant de 7,8 millions d'euros relatif à des anciens agents de l'intercommunale AIE repris par Electrabel le 1er juin 1991. De par le caractère régulé de notre activité, il a été décidé de prendre la charge annuelle de ces pensions au fur et à mesure de sa survenance.

## RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

(montants en €)

ENTREPRISES LIÉES	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
<b>Immobilisations financières</b>	<b>280/1</b>	<b>545.232.000,00</b>	<b>379.900.000,00</b>
Participations	280		
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281	545.232.000,00	379.900.000,00
<b>Créances sur les entreprises liées</b>	<b>9291</b>	<b>12.874.710,29</b>	<b>30.181.682,79</b>
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	12.874.710,29	30.181.682,79
<b>Placements de trésorerie</b>	<b>9321</b>		
Actions	9331		
Créances	9341		
<b>Dettes</b>	<b>9351</b>	<b>55.624,89</b>	
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371	55.624,89	
<b>Garanties personnelles et réelles</b>			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
<b>Autres engagements financiers significatifs</b>	<b>9401</b>		
<b>Résultats financiers</b>			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431	21.418.473,83	
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
<b>Cessions d'actifs immobilisés</b>			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		
<b>ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION</b>			
<b>Immobilisations financières</b>	<b>282/3</b>	<b>4.409.821,92</b>	<b>2.996.473,66</b>
Participations	282	1.737.904,92	1.321.388,66
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282	2.671.917,00	1.675.085,00
<b>Créances</b>	<b>9292</b>	<b>40.169,99</b>	<b>39.506,85</b>
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312	40.169,99	39.506,85
<b>Dettes</b>	<b>9352</b>	<b>1.659.208,20</b>	<b>2.056.012,25</b>
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372	1.659.208,20	2.056.012,25

(montants en €)

## TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

EXERCICE

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

## RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

(montants en €)

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

CODES	EXERCICE
9500	
9501	
9502	
9503	705.390,19
9504	

Conditions principales des créances

Garanties constituées en leur faveur

Conditions principales des garanties constituées

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Conditions principales des autres engagements

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

(montants en €)

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Émoluments du (des) commissaire(s)

Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

CODES	EXERCICE
9505	11.907,00
95061	3.331,00
95062	
95063	8.500,00
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

## DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Informations à compléter par les entreprises soumises aux dispositions du Code des sociétés relatives aux comptes consolidés

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR L'ENTREPRISE SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation\*:

ORES Assets

Entreprise mère consolidante - Ensemble le plus grand

BE 0543.696.579

Avenue Jean Monnet 2

1348 Louvain-la-Neuve

BELGIQUE

\* Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

## ÉTAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA  
OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	CODES	TOTAL	1. HOMMES	2. FEMMES
<b>AU COURS DE L'EXERCICE</b>				
-----				
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	2.147	1.607	540
Temps partiel	1002	254	81	173
<b>TOTAL EN ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN (ETP)</b>	<b>1003</b>	<b>2.387</b>	<b>1.687</b>	<b>700</b>
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	3.173.482	2.370.841	802.641
Temps partiel	1012	290.871	90.752	200.119
<b>TOTAL</b>	<b>1013</b>	<b>3.464.353</b>	<b>2.461.593</b>	<b>1.002.760</b>
Frais de personnel				
Temps plein	1021	209.819.789,69	164.966.390,57	44.853.399,12
Temps partiel	1022	22.684.745,29	8.315.045,20	14.369.700,09
<b>TOTAL</b>	<b>1023</b>	<b>232.504.534,98</b>	<b>173.281.435,77</b>	<b>59.223.099,21</b>
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			
	CODES	P. TOTAL	1P. HOMMES	2P. FEMMES
<b>AU COURS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT</b>				
-----				
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	2.416	1.714	702
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	3.488.577	2.488.944	999.633
Frais de personnel	1023	228.584.374,43	173.022.813,90	55.561.560,53
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA  
OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (SUITE)

	CODES	1. TEMPS PLEIN	2. TEMPS PARTIEL	3. TOTAL EN ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN
<b>À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE</b>				
Nombre de travailleurs	105	2.093	310	2.389
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée	110	1.952	309	2.247
Contrat à durée déterminée	111	141	1	142
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112	0	0	0
Contrat de remplacement	113	0	0	0
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes	120	1.564	118	1.681
de niveau primaire	1200	426	25	450
de niveau secondaire	1201	745	81	826
de niveau supérieur non universitaires	1202	277	9	286
de niveau universitaire	1203	116	3	119
Femmes	121	529	192	708
de niveau primaire	1210	117	56	170
de niveau secondaire	1211	108	47	152
de niveau supérieur non universitaires	1212	259	80	333
de niveau universitaire	1213	45	9	53
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction	130	214	16	229
Employés	134	1.879	294	2.160
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

	CODES	1. PERSONNEL INTÉRIMAIRE	2. PERSONNES MISES À DISPOSITION DE L'ENTREPRISE
<b>AU COURS DE L'EXERCICE</b>			
Nombre moyen de personnes occupées	150	21	31
Nombre d'heures effectivement prestées	151	41.589	43.342
Frais pour l'entreprise	152	929.355,75	2.049.186,35

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	CODES	1. TEMPS PLEIN	2. TEMPS PARTIEL	3. TOTAL EN ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN
<b>ENTRÉES</b>				
Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205	153	0	149,9
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée	210	41	0	38,5
Contrat à durée déterminée	211	112	0	111,4
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212	0	0	0
Contrat de remplacement	213	0	0	0

	CODES	1. TEMPS PLEIN	2. TEMPS PARTIEL	3. TOTAL EN ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN
<b>SORTIES</b>				
-----				
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305	168	9	173,2
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée	310	86	8	90,8
Contrat à durée déterminée	311	82	0	82
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312	0	1	0,4
Contrat de remplacement	313	0	0	0
<b>Par motif de fin de contrat</b>				
Pension	340	55	0	55
Chômage avec complément d'entreprise	341	11	3	14
Licenciement	342	14	0	14
Autre motif	343	88	6	90,2
Dont : le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants	350	0	0	0

## RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	CODES	HOMMES	CODES	FEMMES
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur</b>				
-----				
Nombre moyen de travailleurs	5801	1.416	5811	614
Nombre d'heures de formation suivies	5802	67.515	5812	20.853
Coût net pour l'entreprise	5803	9.655.381,21	5813	3.094.846,87
dont coût brut directement lié aux formations	58031	9.655.381,21	58131	3.094.846,87
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5821	27	5831	9
Nombre d'heures de formation suivies	5822	3.023	5832	23
Coût net pour l'entreprise	5823	190.771,31	5833	3.139,67
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5841	15	5851	3
Nombre d'heures de formation suivies	5842	12.781	5852	1.733
Coût net pour l'entreprise	5843	87.415,72	5853	4.610,28

# Règles d'évaluation

## ACTIF

### 1. FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

Sont portés sous cette rubrique, les frais qui se rattachent à la constitution, au développement ou la restructuration de l'entreprise tels que les frais de la constitution ou d'augmentation de capital, les frais d'émission d'emprunt.

L'amortissement des frais d'établissement doit suivre le prescrit du § 1<sup>er</sup> de l'article 59 de l'Arrêté royal du 30 janvier 2001 stipulant que les frais d'établissement font l'objet d'amortissements appropriés, par tranches annuelles de 20 % au moins des sommes réellement dépensées.

Toutefois, l'amortissement des frais d'émission d'emprunts peut être réparti sur toute la durée de l'emprunt.

Pour ce qui nous concerne, les frais portés en compte sous cette rubrique sont relatifs aux frais d'émission de nos emprunts obligataires ; ils sont amortis comme le propose la loi sur toute la durée de l'emprunt.

### 2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont des moyens de production immatériels. Elles représentent des actifs immobilisés du fait que l'entreprise souhaite les utiliser comme moyens d'exploitation. Elles impliquent, en d'autres termes, une capacité d'exploitation de durée limitée ou illimitée. Selon l'Arrêté royal du 30 janvier 2001 (art. 95, § 1<sup>er</sup>), il faut distinguer :

- les frais de recherche et développement ;
- les concessions, brevets et licences, le savoir-faire, les marques et autres droits similaires ;
- le goodwill.

Des immobilisations incorporelles sont comptabilisées si et seulement si il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à la société et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations incorporelles sont initialement évaluées à leur coût. Le coût d'une immobilisation incorporelle générée en interne est égal à la somme des dépenses encourues à partir de la date à laquelle cette immobilisation incorporelle satisfait aux critères de comptabilisation selon les normes belges. Le coût d'une immobilisation incorporelle générée en interne comprend tous les coûts directement attribuables nécessaires pour créer, produire et préparer l'immobilisation pour qu'elle puisse être exploitée de la manière prévue par la direction.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les immobilisations incorporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'immobilisation.

ORES a pris l'option de procéder à l'activation de frais de recherche et développement au titre d'immobilisations incorporelles.

Les frais de recherche et de développement susceptibles d'être portés à l'actif au titre d'immobilisations incorporelles sont les frais de recherche, de fabrication et de mise au point

de prototypes, de produits, d'inventions et de savoir-faire, utiles aux activités futures de l'entreprise.

Dans ce cadre, les frais de dépenses du personnel relatives aux chercheurs, techniciens et autres personnel d'appui, sont activés dans la mesure où ils sont affectés à la réalisation d'un projet répondant à la définition ci-dessus.

L'immobilisation incorporelle provenant de l'activité de frais de recherche et développement est ensuite amortie de manière linéaire sur sa durée d'utilité (fixée à 5 ans) et diminuée des pertes de valeur éventuelles.

### 3. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont reprises à leur valeur d'acquisition diminuée de la partie non appelée.

À la fin de chaque exercice social, une évaluation individuelle de chaque titre de portefeuille est effectuée de manière à refléter, de façon aussi satisfaisante que possible, la situation, la rentabilité et les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

### 4. CRÉANCES À PLUS D'UN AN

Les créances à plus d'un an sont comptabilisées à leur valeur nominale et font l'objet de réductions de valeur en cas de dépréciation durable.

### 5. STOCKS

Les stocks sont valorisés au prix moyen pondéré.

### 6. CRÉANCES À UN AN AU PLUS

Les créances à un an au plus sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une réduction de valeur est opérée lorsque la valeur estimée à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur comptable.

### 7. PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Les titres de placement sont portés à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, frais accessoires exclus, ou à leur valeur d'apport.

À la clôture de l'exercice, ils sont évalués à la plus basse des valeurs suivantes : prix d'achat ou valeur d'apport ou la valeur boursière en fin d'exercice.

### 8. VALEURS DISPONIBLES

Les règles d'évaluation des valeurs disponibles sont les mêmes que celles des créances à un an au plus.

### 9. COMPTES DE RÉGULARISATION D'ACTIF

Les charges exposées pendant l'exercice mais imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur sont inscrites dans les comptes de régularisation sur base d'une règle proportionnelle. Les revenus ou fractions de revenus dont la perception n'aura lieu qu'au cours d'un ou de plusieurs exercices suivants mais qui sont à rattacher à l'exercice en cause, sont comptabilisés pour le montant de la quote-part afférente à l'exercice en cause.

# PASSIF

---

## 1. RÉSERVES IMMUNISÉES

Sont classés sous cette rubrique, les plus-values et les bénéfices dont l'immunisation est subordonnée à leur maintien dans le patrimoine de l'entreprise.

## 2. PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

À la clôture de chaque exercice, le Conseil d'administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, examine les provisions à constituer.

## 3. DETTES À PLUS D'UN AN ET À UN AN AU PLUS

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

## 4. COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

Les charges ou la fraction de charges afférentes à l'exercice mais qui ne seront payées qu'au cours d'un exercice ultérieur sont inscrites dans les comptes de régularisation pour le montant afférent à l'exercice. Les revenus perçus au cours de l'exercice mais qui sont imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur sont également comptabilisés pour le montant qui doit être considéré comme un produit pour l'exercice ultérieur.

# 4. Rapport du Commissaire-réviseur



## ORES SCRL « OPÉRATEUR DE RÉSEAUX D'ÉNERGIE »

### RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ASSOCIÉS DE LA SOCIÉTÉ SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31/12/2014

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les déclarations complémentaires requises. Les comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2014, le compte de résultats de l'exercice clos à cette date et l'annexe.

#### RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS – OPINION SANS RESERVE

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 737.237.655,08 EUR et dont le compte de résultats se solde par un résultat de l'exercice de 0,00 EUR.

#### Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

#### Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraude ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'entité les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Opinion sans réserve**

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2014, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

### **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

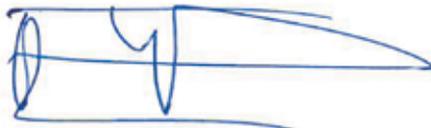
L'organe de gestion est responsable de l'établissement et le contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur comptes annuels:

- ▶ Le rapport de gestion traite des mentions requises par la loi et concorde avec les comptes annuels et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat
- ▶ Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- ▶ L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- ▶ Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.

Gosselies, le 5 mai 2015

LE COMMISSAIRE.



RSM INTERAUDIT SCRL,  
RÉVISEURS D'ENTREPRISES  
REPRÉSENTÉE PAR  
THIERRY LEJUSTE, ASSOCIÉ.

## ORES scrl

---

Avenue Jean Monnet, 2  
1348 Louvain-la-Neuve  
Tél. : 078/15.78.01  
communication@ores.net

[www.ores.net](http://www.ores.net)

